

Charte de lutte contre la corruption

NI_DIR_002

Indice révision
03DATE
17/11/2021

Page : 1 de 1

1 Engagement de TagG informatique

A travers ce document, nous officialisons notre engagement à lutter contre la corruption. Dans le cadre de notre adhésion au Pacte Global des Nations Unies, TagG Informatique s'engage donc à respecter les principes d'intégrité et de bonne gouvernance dans son fonctionnement et la conduite de son activité en apportant une vigilance toute particulière à la lutte contre la fraude et la corruption.

2 Principes généraux

TagG Informatique articule son action autour de la mise en place de conditions les plus hostiles possible à la corruption afin de réduire le risque même de son apparition.

Pour cela, chaque employé de la société s'engage à :

- Pratiquer la tolérance zéro à l'égard de la fraude et de la corruption
- Respecter les limitations et règlements concernant les cadeaux et invitations, définies notamment dans le « Guide achat responsable »
- Déclarer à sa hiérarchie tout risque de conflit d'intérêt
- Respecter une stricte confidentialité en n'utilisant pas les informations obtenues dans le cadre de son activité professionnelle pour des fins personnelles
- Pratiquer une concurrence loyale et honnête avec ses concurrents
- Etablir des relations intègres avec l'ensemble de nos fournisseurs

3 Actions concrètes

TagG Informatique a nommé, en la personne de Frédéric MASOERO, responsable QSE, un responsable du programme anti-corruption. Il est ainsi l'interlocuteur privilégié sur ce sujet.

TagG Informatique garanti aux lanceurs d'alertes qui remonteraient tout manquement à son éthique, au responsable du programme anti-corruption, anonymat et protection. Les lanceurs d'alerte pourront contacter la Responsable des Ressources Humaines ou le Responsable QSE.

L'ensemble des employés a signé une clause de confidentialité afin d'assurer la non-divulgence des données professionnelles.

TagG Informatique a réalisé un « guide achat responsable » afin de donner un cadre précis régissant les bonnes pratiques dans les interactions avec clients et fournisseurs. De plus, nous exigeons de nos fournisseurs et sous-traitant l'adhésion à notre « charte fournisseur » qui les engage au respect des bonnes pratiques.

La vigilance et l'implication de chacun sont essentielles pour que cette démarche soit pérenne.

Seule la version à l'adresse suivante: \\fileservers3-a\Docs_QSE\Systeme documentaire est mise à jour.

Date d'impression : 19/11/2021.

Ce document à usage interne est la propriété de TagG – sa reproduction et/ou sa diffusion est interdite à l'extérieur de l'entreprise, sans autorisation